

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE**

La Commission

Département des Politiques Economiques
et de la Fiscalité Intérieure

Centre Statistique

Cellule d'Exécution du PHMECV

Banque Mondiale



THE WORLD BANK
IBRD • IDA | WORLD BANK GROUP

**PROGRAMME D'HARMONISATION ET DE MODERNISATION DES
ENQUETES SUR LES CONDITIONS DE VIE DES MENAGES DANS LES
ETATS MEMBRES DE L'UEMOA
(PHMECV)**

**Note de communication des résultats
de la Deuxième Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
(EHCVM)**

Octobre 2023

1. Le Programme d'Harmonisation et de Modernisation des Enquêtes sur les Conditions de Vie des Ménages (PHMECV) de la Commission de l'UEMOA a bénéficié de l'appui financier et technique de la Banque mondiale et vise à améliorer la disponibilité, la qualité et la comparabilité des indicateurs de suivi de la pauvreté et des conditions de vie des ménages dans les Etats membres de l'UEMOA. La première enquête du Programme a été réalisée en 2018/19 et les résultats ont été publiés en juin 2020. Cette note porte sur les résultats du second épisode dont les travaux de collecte ont eu lieu en 2021/22 et le traitement des données vient de s'achever dans l'ensemble des huit pays.
2. Les deux épisodes d'enquête (2018/2019 et 2021/2022), inspirés des enquêtes de type LSMS¹ ont été conçus pour être comparables. Trois points assurent cette comparabilité : i) la méthodologie de l'enquête est la même, une enquête en deux vagues conduite pendant les mêmes périodes de l'année, la moitié de l'échantillon étant enquêtée à chaque vague ; ii) l'enquête est bâtie avec un plan de sondage à deux degrés, avec un échantillon représentatif au niveau de la région² administrative de chaque Etat ; iii) les deux enquêtes utilisent les mêmes outils techniques (questionnaires, nomenclatures, etc.), la même technique moderne de collecte. Également, la méthodologie de mesure de la pauvreté étant proche d'une enquête à l'autre, les indicateurs de pauvreté sont comparables entre les deux éditions pour chaque pays.
3. Pour mesurer la pauvreté, il faut construire un indicateur de bien-être et un seuil de pauvreté. L'indicateur de bien-être est la consommation nominale annuelle par tête, à laquelle est appliquée un déflateur temporel (afin de tenir compte de l'évolution des prix pendant la période de collecte) et un déflateur spatial (afin de prendre en compte de différences de coût de la vie entre régions d'un pays). Globalement les hypothèses formulées en 2018/2019 ont été reconduites.
4. L'indicateur de bien-être inclut les mêmes items de consommation en 2018/19 et 2021/22. En revanche, il y a des changements dans le calcul des déflateurs. En 2018/19, les déflateurs temporel et spatial étaient respectivement l'IHPC et le rapport des seuils de pauvreté (pour une zone géographique ou région, rapport entre le seuil spécifique de la région et le seuil national). En 2021/22, le volet prix de l'enquête a été plus exhaustif, couvrant non seulement les produits alimentaires comme en 2018/19, mais également les produits non alimentaires, dans chaque région et par milieu de résidence. Le déflateur temporel est soit un indice des prix construit pour chaque zone géographique retenue, soit l'IHPC si la couverture des prix est faible (en termes d'items). Quant au déflateur spatial, il y avait le choix entre le rapport des seuils comme en 2018/19, soit un indice spatial du coût de la vie construit pour chaque zone géographique retenue ; le choix du déflateur spatial retenu a été laissé aux pays, mais généralement le déflateur qui fournit une meilleure comparabilité des indicateurs de pauvreté au niveau des régions avec 2018/19 a été retenu.

¹ Living Standard Measurement Study, programme d'enquête initié par la Banque mondiale.

² Au Bénin, l'équivalent de la Région est le Département.

5. Quant au seuil de pauvreté, il est construit en deux temps. Un panier de biens représentant 90 pour cent de la consommation alimentaire du pays est retenu, et valorisé pour fournir un seuil alimentaire. Le seuil non-alimentaire est une portion des dépenses de consommation non-alimentaire des ménages situés autour du seuil de pauvreté alimentaire. La somme des deux seuils donne le seuil total. Cette approche déjà utilisée en 2018/19 est reconduite en 2021/2022.
6. Les résultats relatifs à l'évolution de l'incidence de la pauvreté figurent au tableau 1 ci-dessous. Lesdits résultats ont été présentés à la réunion du Comité de Pilotage du programme lors de sa session ordinaire en fin septembre 2023.

Tableau 1 : Indicateurs de pauvreté en 2018 et 2021

| ETATS | 2018 | | | 2021 | | |
|----------------------|--------------------------|--------|-------|--------------------------|--------|-------|
| | Incidence de la pauvreté | | | Incidence de la pauvreté | | |
| | National | Urbain | Rural | National | Urbain | Rural |
| BENIN | 38.5 | 31.4 | 44.2 | 36.2 | 30.8 | 40.6 |
| BURKINA | 41.4 | 13.1 | 51.1 | 43.2 | 16.6 | 52.7 |
| COTE D'IVOIRE | 39.4 | 24.7 | 54.7 | 37.5 | 22.2 | 54.4 |
| GUINEE BISSAU | 47.7 | 27.3 | 62.9 | 50.6 | 28.3 | 67.0 |
| MALI | 42.1 | 18.2 | 55.5 | 45.5 | 21.3 | 52.5 |
| NIGER | 40.8 | 11.8 | 46.8 | 41.2 | 15.2 | 46.4 |
| SENEGAL | 37.8 | 19.8 | 53.6 | 37.5 | 20.0 | 53.3 |
| TOGO | 45.5 | 26.5 | 58.8 | 43.8 | 24.6 | 58.2 |

Source : EHCVM1/EHCVM2

7. **Il est important de noter que ces taux de pauvreté ne sont pas comparables entre Etats. Ils le sont uniquement dans le temps pour un même pays. En effet produire des indicateurs de pauvreté comparables entre pays demande de construire un seuil de pauvreté comparable, à l'image des seuils internationaux construits par la Banque mondiale. Pour la comparaison spatiale entre pays, des travaux plus approfondis sont envisagés par la Commission et la Banque mondiale. Mais il faut également relever que si ce travail n'a pas été fait jusqu'alors, la raison en est que pour les politiques nationales de lutte contre la pauvreté, ce sont les seuils nationaux qui sont indiqués. Les seuils internationaux qui seront construits vont servir à deux fins : la comparaison entre pays, les politiques de lutte contre la pauvreté au niveau de la zone géographique UEMOA par la Commission, au besoin.**
8. Pour permettre l'analyse approfondie des données de ces deux enquêtes, la Commission de l'UEMOA a opté de mettre à la disposition des utilisateurs les micro données anonymisées sur demande sur le site web dédié au programme (<https://phmecv.uemoa.int>).